

Pour diffusion immédiate

UN PLUS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS DU QUARTIER SAINT-JEAN-CHRYSOStOME

Lévis, le 25 août 2003.- Le maire de Lévis, M. Jean Garon, et la conseillère du quartier Saint-Jean-Chrysostome et présidente de l'arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Est, Mme Danielle Roy Marinelli, ont donné le coup d'envoi des travaux d'aménagement d'un mur écran de verdure qui isolera les résidences situées au nord de la rue de la Prairie Ouest du parc industriel du secteur Saint-Jean-Chrysostome.

« Ce projet, amorcé par l'ex-ville de Saint-Jean-Chrysostome, témoigne de la volonté de la Ville de Lévis de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens sous tous ses aspects », a déclaré M. Garon en rappelant la priorité accordée aux questions environnementales lors du *Sommet de Lévis* en juin dernier. « Qu'on pense au dossier Alex Couture pour lequel des travaux de 13 millions de dollars sont dans leur phase finale, à celui de la firme D. Bertrand actuellement en pleine zone résidentielle et qui sera relocalisée dans un parc industriel d'ici l'an prochain, à celui de la desserte autoroutière du parc industriel de Lauzon qui permettra de détourner un important trafic lourd des secteurs résidentiels voisins. Dans tous ces cas, nous améliorons sensiblement, pas à pas, le voisinage entre les entreprises dont la présence chez nous est essentielle et les quartiers résidentiels voisins », a poursuivi M. Garon.

Les travaux du mur écran de Saint-Jean-Chrysostome qui débute aujourd'hui nécessitent un investissement de plus de 25 000 \$. Ils consistent à la plantation d'une haie de cèdre sur une longueur de 472 mètres le long de la ligne de lot de 12 propriétés regroupant plus de 120 logements situés au nord de la rue de la Prairie Ouest.

La présidente de l'arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et conseillère du quartier, Mme Danielle Roy-Marinelli, a rappelé que l'intervention retenue l'a été après consultation des propriétaires concernés à la suite de nombreuses interventions des citoyens. « Il s'agit d'un dossier complexe qui remonte au début des années 90. Différentes hypothèses ont été envisagées, qu'il s'agisse de la mise en place d'une butte avec mur-écran anti-bruit ou d'une clôture, mais les coûts de ces interventions plus lourdes ont fait pencher la balance en faveur d'un écran de verdure », a indiqué Mme Roy-Marinelli.

Cette intervention sur le plan esthétique s'ajoute à des modifications au règlement de zonage apportées au cours des dernières années afin de limiter certains usages industriels et à des efforts de sensibilisation auprès des entreprises pour améliorer le voisinage. «Grâce à l'ensemble de ces gestes, nous sommes confiants que la solution retenue représente le point d'équilibre entre la capacité de payer des citoyens et leur désir d'une qualité de vie améliorée », a indiqué Mme Roy-Marinelli.

Les travaux qui ont été confiés à la compagnie lévisienne Semico débute dès ce matin et s'échelonnent sur une période de deux semaines.

-30-

Source : Christian Brière, directeur
Direction des communications
Tél. : 834-6607